

L'avis du **Conseil Supérieur des Programmes** rendu public le 30 janvier 2024 préconise « de **recentrer les missions des CPE sur le respect du règlement intérieur** par les élèves et leurs parents, et le **soutien vigilant à l'autorité des enseignants** en cas de difficulté avec un élève ». Cette vision des réalités de la vie scolaire n'est pas seulement passiviste. Elle est aussi réductrice et erronée quant aux moyens d'améliorer le climat scolaire.

D'abord, **cette approche largement idéologique nie la réalité** : ce travail est déjà fait par les personnels, au premier rang desquels les CPE et les AED. Or, cette dimension ne peut être qu'une partie du travail réel d'accompagnement des élèves, qui nécessite de créer de la confiance et des interactions éducatives régulières. Enfin, ce focus contredit ce que la circulaire des CPE de 2015 souligne : la nécessité de former les élèves à la citoyenneté.

De plus, **présenter le retour à l'ordre comme la solution ne tient pas compte des apports des recherches en sciences de l'Éducation*** : celles-ci montrent que sanctions et punitions ont peu d'effet sur le climat scolaire. En revanche, elles installent certain·es élèves dans une « carrière déviante » sans pour autant produire de retour à un cadre apaisé. Si elles existent, et sont parfois nécessaires, les sanctions sont des réponses apportées lorsque les autres solutions éducatives ont échoué.

Enfin, **cette approche oublie que la violence au sein des établissements scolaires ne naît pas en leur sein mais en dehors**. Ainsi, une solution purement scolaire ou purement répressive ne suffit pas. L'accentuation de tensions à la porte des établissements, face auxquelles les Assistant·es d'Éducation sont en première ligne et souvent insuffisamment protégé·es par l'administration, est un exemple supplémentaire d'une réalité qui nécessite une autre approche afin de produire un apaisement.

Éduquer des élèves à devenir les citoyen·nes éclairé·es de demain passe par des moyens humains et matériels. Or, le Service public d'Éducation, et plus largement tous les Services publics, sont en train d'être démantelés : baisse des dotations des établissements, fragilisation de l'accès aux soins et à l'aide sociale à l'enfance, réduction des financements de l'Éducation populaire, fermeture de dispositifs de remédiation à la grande difficulté scolaire... Le tout dans un contexte d'élargissement des champs d'intervention de l'École (éducation à..., multiplication des instances représentatives d'élèves, certifications en tout genre ...).

**Johnson et al., 2001 ; Stinchcomb et al., 2006 ; Caillet, 2006 ; Bègue, 2009 ; Grimault–Leprince, Merle, 2008 ; Depoilly, 2013 ; Debarbieux, Moignard, 2018*

LES PERSONNELS ONT BESOIN D'UNE APPROCHE DIFFÉRENTE DES QUESTIONS DE VIE SCOLAIRE, ET PLUS LARGEMENT DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS. ILS REVENDIQUENT :

- 📍 l'abandon d'une politique éducative réduite à une posture répressive et de surveillance.
- 📍 la reconnaissance par l'institution de la multiplication de leurs missions : à ce titre, un véritable aménagement de leur organisation du travail pour rendre possible la prise en charge de ces missions (temps de concertation, temps dédiés dans leur emploi du temps...)
- 📍 la mise en œuvre des moyens supplémentaires pour les vies scolaires (postes CPE et AEd) afin de permettre la prise en charge effective et sans épuisement professionnel de ces différentes missions dans les vies scolaires.
- 📍 la création d'un statut de fonctionnaire catégorie B pour les AEd non étudiant·es en vue de sécuriser ce métier et de lui donner une véritable reconnaissance. Pour les étudiant·es, la création d'un statut d'étudiant·es-surveillant·es amélioré avec une décharge de temps de travail plus importante pour mener leurs études dans de bonnes conditions.



ACCÉDEZ À LA
PÉTITION AVEC LE
QR CODE...

